



Demande d'arrêté de circulation

Hôtel de Ville Route de Verdun B.P. 50010 57181 TERVILLE CEDEX
Direction des Services Administratifs
Tél. 03.82.88.82.88 – e-mail terville@terville.fr et policemunicipale@terville.fr

Demandeur :

Entreprise :

Adresse :

Code Postal Localité Pays

N° Tél.N°Faxe-mail

Responsable de chantier :Tél.....

Adresse du chantier :

Description des travaux :

Période d'occupation :inclus

Informations complémentaires.....

Travaux exécutés pour le compte de

Nature de l'arrêté

- Stationnement interdit et rétrécissement ponctuel de chaussée au droit des travaux
- Alternat : Feux tricolores - Manuel - par panneaux (*rayez les mentions inutiles*)
- Route barrée sauf riverains
- Autre :

Maintien de la signalisation en dehors des horaires de chantier : oui non

Nom et coordonnées d'astreinte pour le maintien en fonction de la signalisation en dehors des périodes de travail (WK et Nuit)

.....

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté devra être accompagnée d'un dossier comprenant :

- Schéma de signalisation Plan de déviation Itinéraire

Itinéraire de déviation envisagé :

.....

Certains travaux nécessitent un état des lieux, veuillez prendre contact, avec le Service Technique et Travaux 03.82.88.82.88 afin de convenir d'un rendez-vous.

Le pétitionnaire prendra toutes les dispositions de sécurité nécessaires. Il veillera à la mise en place et au maintien des signalisations verticales, horizontales et dispositifs réglementant le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons selon la réglementation en vigueur. Tout manquement dûment constaté sera justifiable d'un retrait immédiat de cette autorisation.

La présente demande est à faire parvenir par courrier à la Mairie de Terville ou par mail aux adresses terville@terville.fr et policemunicipale@terville.fr au moins huit jours ouvrables avant le début des travaux.

Tout dossier incomplet ne pourra être instruit.

Date de la demande : / /

Nom et Signature du demandeur (et Cachet pour les entreprises)